



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.04.2008 L'an deux mille huit et le vingt huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme ESPIE, THUEL.

N° 08/86 **Absents**: Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**DECLASSEMENT
ESPACE PUBLIC ET
CESSION TERRAIN A
Mr BASSE Daniel**

Monsieur DELPOUX rappelle les termes de la délibération du 11 février 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de faire déclasser un espace public de 46m² situé Lounde Haute aux Avalats, afin de permettre à monsieur BASSE Daniel de devenir propriétaire d'une bande étroite de terre contiguë à sa propriété et qui séparerait cette dernière en deux parties,

Il précise que cette enquête publique prescrite le 18 février 2008 par arrêté du maire numéro 08/54 a été ouverte du 10 mars 2008 au 31 mars 2008, et que le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable à ce déclassement,

VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Adopté à l'unanimité

VU l'estimation des Domaines en date du 26 décembre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

CONFIRME l'avis du Commissaire Enquêteur.

DECIDE de céder pour l'euro symbolique ce terrain, d'une superficie de 46m² à monsieur BASSE Daniel.

Les frais d'acte notarié et de géomètre se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,